

**MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY**

**AVIS PUBLIC**

**PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE CHERTSEY**

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Chertsey :

1. QUE, lors de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2026, le conseil a présenté et adopté, par sa résolution numéro 2026-105, le projet de règlement ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci;
2. QUE le conseil municipal procédera à l'adoption du Règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 20 avril 2026, à 19 heures à l'hôtel de ville, au 333, av. de l'Amitié à Chertsey.
3. QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement en s'adressant à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h ou sur le site Internet de la Municipalité au [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca)

DONNÉ À CHERTSEY, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026.



Marc-André Plante  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, sur le site Internet de la Municipalité et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 25<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026, entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026.



Marc-André Plante  
Directeur général et greffier-trésorier